



Aide a domicile, CCAS, temps inter vacations =
temps de travail ?

Par bribridusud

Bonjour,
Mon fils travaille comme aide à la personne pour un CCAS depuis 3 ans.

Pour la première fois ce mois ci on lui compte son temps inter-vacation en temps de travail.

Du coup..est-ce une nouvelle loi ? laquelle ? passée au JO à quelle date ? A-t-il possibilité de "réclamer" un arriéré pour les 3 années précédentes ?

Merci pour vos éclairages